

#### REÇU EN PREFECTURE

le 01/10/2024 de OUISTREHAM-RIVA-BELLA | Application agrées Elixtrait du Registre des Délibérations

DEL20240923\_17 Du 23 septembre 2024 CM4.2024

99 DE-014-211404884-20240923-DL20240923

#### REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU CALVADOS

#### COMMUNE DE OUISTREHAM

# **EXTRAIT DE LA SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 23 septembre à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 septembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents: Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Nicolas FRENOD, Marie LE BAS, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P): Patrick QUIVRIN, (P. M. MAUGER), Christophe GSELL, Amélie NAUDOT (P. M. CHAUVOIS), Isabelle VILLEY DESMESERETS (P. Mme LECHEVALLIER), Nadia AOUED (P. Mme POLEYN)

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

## FINANCES COMMUNALES ET VIE ASSOCIATIVE - OCTROI DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES **OU COMPLEMENTAIRES**

Pouvoirs: 4 DEL20240923\_17 Présents: 24 VU en C° finances du 19/09/2024 et C° Vie Locale du 20/09/2024

Abstentions: Suffrages exprimés :28 Pour: 28

Contre:

1°) Proposition de subvention exceptionnelle pour l'ATELIER D'EXPRESSION THEÂTRALE (AET) : 1500€

# Rapporteur: Mme Miralles

L'AET sollicite la participation de la commune pour aider au financement des animations organisées à l'occasion des 40 ans de l'association. Il est proposé de lui octroyer une subvention exceptionnelle de 1 500€.

## 2°) Proposition de subvention exceptionnelle dans le cadre d'un partenariat avec l'association l'ARQUENAISE: 1500€

### Rapporteur: M. Jammet

L'association l'Arquennaise organise, depuis 2022, une course pédestre à obstacle empruntant des voies du Bois du Caprice et, notamment, certaines qui se trouvent sur le territoire de la commune. La ville souhaite accompagner cette initiative et acter un partenariat pour encourager la participation de Ouistrehamais à l'épreuve. Il est proposé de lui octroyer une subvention exceptionnelle de 1 500€.

#### 3°) Proposition de subvention complémentaire pour l'AMICALE PONGISTE DE OUISTREHAM (APO) : 3000€

#### Rapporteur: M. Jammet

L'APO sollicite la participation de la commune pour aider à l'accès au niveau National 2 de l'équipe première. Il est proposé de lui octroyer une subvention complémentaire de 3000€.

# 4°) <u>Demande de subvention exceptionnelle pour l'association TAROT CLUB (Comité de Tarot de Basse-Normandie)</u>: 5000€

#### Rapporteur: Mme Poleyn

Dans le but d'organiser un championnat de Tarot en donne libre à Ouistreham Riva-Bella, le Comité de Tarot de Basse-Normandie fait appel à la Ville pour participer aux frais liés à l'événement. Il est proposé de lui octroyer la

## 5°) Proposition de subvention complémentaire pour le YOGA CLUB: 350€

Rapporteur: Mme Müller de Schongor



#### REÇU EN PREFECTURE

le 01/10/2024 de OUISTREHAM-RIVA-BELLA Application agréée E-Egaliteitodu Registre des Délibérations

99\_DE-014-211404884-20240923-DL20240923\_

DEL20240923\_17 Du 23 septembre 2024 CM4.2024

L'association Yoga Club de Ouistreham a perdu son agrément Jeunesse et Sport l'année dernière, de façon inopinée. De ce fait, elle a vu ses charges augmenter et ne parvient pas à rééquilibrer son budget. C'est pourquoi elle demande l'aide de la Ville afin de parvenir à repartir sur des bases saines. Il est proposé de lui octroyer une subvention complémentaire de fonctionnement de 350 €.

Il est décidé de voter globalement les subventions, aucun élu n'étant « intéressé » aux termes de l'article L 2131-11 du Code général des collectivités territoriales.

En conséquence, lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité d'octroyer les subventions suivantes, qui seront inscrites au compte 65748 :

| ASSOCIATION | SL              | SUBVENTION (€) |      |              |
|-------------|-----------------|----------------|------|--------------|
|             | Vote 12/02/2024 | Dde/prop°      | Vote | Total BP2014 |
| AET         | 1 900           | 1 500          |      | 3 400        |
| ARQUENAISE  | -               | 1 500          |      | 1 500        |
| APO         | 6 000           | 3 000          |      | 9 000        |
| TAROT CLUB  | 100             | 5 000          |      | 5 100        |
| YOGA CLUB   | 100             | 350            |      | 450          |
|             | TOTAL:          | + 11 350       |      |              |

Le compte 65748 n'étant pas suffisamment pourvu au BP2024, la présente délibération est soumise à l'adoption d'une décision modificative, vue plus après.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

Romain BAIL

E MAIRE

Transmis en préfecture le Affiché/notifié le - 1 OCT. 2024

Certifié exécutoire.